

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 juin 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à dix-neuf heures vingt minutes,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 juin 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT et M. ODUNCU ; M. GERLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUÉRITTE, M. MILLOT, M. HEWAK, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS et M AGRAPART.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Annulation d'une demande de subvention

SV/N° 2023 - 06 – 08

M. le Maire expose que M. Vincent Léglantier, président de la Confrérie Saint-Vincent du Sézannais, a adressé le courriel ci-dessous à M. le Maire, par lequel il indique renoncer au montant de la subvention de 60 € qui avait été attribuée par délibération du 11 mai 2023 :

Je reviens vers vous afin de vous signifier officiellement l'annulation de la demande de subvention (60€) de la Confrérie de Saint-Vincent du Sézannais.

Dans un article paru le 15 mai 2023 et faisant suite à la précédente réunion de Conseil Municipal il est précisé, je cite : "Des élus n'ont pas manqué de souligner qu'en cette période de crise et où les dépenses sont serrées pour tous, certaines dépenses semblent déconnectées de la réalité".

Il serait difficile de trouver plus insultant comme propos pour nos bénévoles.

Il faut savoir que notre association a actuellement deux activités par an :

*- organiser **un repas** lors de la Saint-Vincent, célébration à laquelle vous participez chaque année, ainsi que l'un de vos adjoints cette année, et vous n'avez pas manqué, vous et votre adjoint, Monsieur Thuillier, de prendre le verre qui était offert à chaque participant.*

*- organiser le **bar à champagne** pendant la Foire aux Vins*

Ces 500 verres, prévus pour 3 années, personnalisés, gravés, avec le logo de notre association permettent de perpétuer une tradition multiséculaire (courrier en PJ) et de promouvoir les Champagne des Coteaux du Sézannais.

Président de l'OT de Sézanne et sa région, nous aurions pensé que le côté oenotouristique de la chose ne vous aurait pas échappé, de nombreux participants à cette soirée n'étant pas vignerons mais des curieux désireux de découvrir les traditions locales.

En exercice : 27
Présents : 14
Pouvoirs : 6
Pour : 20
Contre :
Abstentions :

Je rappelle que chaque participant repart avec ce verre qui figure dessus, de ce fait, chaque participant repart avec notre ville de "Sézanne" y figure dessus, de ce fait, chaque participant repart avec notre ville avec lui.

Les membres de notre association ne sont pas là pour bénéficier d'argent public afin de pouvoir jouer à leur sport favori ou pratiquer leur activité préférée mais passent du temps afin que d'autres personnes passent des moments conviviaux de partages.

Les bénévoles de notre association organisent ces événements en prenant du temps sur leur temps professionnel, sans indemnités mais malheureusement sous les quolibets et moqueries d'élus...

Je rappelle également que la Confrérie ne demande des subventions que pour de l'investissement (bannière et verres) et que nous essayons toujours de demander le minimum possible aux contribuables.

Cette demande de subvention est partagée entre 5 communes (60€ pour Allemant, Broyes, Saudoy, Sézanne et Vindey) et sont 800€ demandés auprès du Crédit Agricole de Sézanne afin que la grande partie ne provienne pas de l'argent public mais de notre partenaire privée et de l'autofinancement.

Monsieur Hewak avait tous ces éléments en sa possession mais n'a pas cru bon de les préciser à ces collègues (voir documents en PJ).

Je précise également que nous demandons toujours le minimum aux collectivités et que nous essayons toujours de nous autofinancer dans la mesure du possible, mais je vois que certains élus estiment que cette demande de 60€ semble déconnectée de la réalité, pourriez-vous d'ailleurs m'expliquer le sens de cette affirmation ?

Aussi, nous annulons et refusons ces 60€, nous préférons nous débrouiller par nos propres moyens plutôt que voir nos bénévoles se faire moquer d'eux.

De plus, je ne vous pas en quoi cette subvention est "déconnectée de la réalité", faut-il demander plusieurs milliers d'euros pour être crédible ou demander le minimum et faire le choix de se débrouiller par nous -même pour demander le minimum possible aux contribuables ?

M. le Maire donne ensuite lecture du courriel que M. Léglantier a adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 29 juin dernier : *"Etant de la Confrérie de Saint-Vincent du Sézannais, je ne pourrais pas prendre part au débat (même si cela se fait pour d'autres durant les réunions du Conseil Municipal de Sézanne) et encore moins au vote concernant la délibération portant sur notre refus de subvention.*

Je vous fais donc parvenir ce mail afin de donner une nouvelle fois le positionnement du bureau de l'association :

- Ce n'est pas Vincent Léglantier qui a décidé seul de rejeter cette subvention mais il s'agit d'une décision unanime des membres du bureau de l'association*
- Afin de mettre fin à toute polémique, le bureau de l'association a décidé, en réunion hier soir, d'accepter la subvention mais elle sera entièrement reversée aux Restos du Cœur"*

M. le Maire indique qu'il est très étonné de ce nouveau revirement, la question étant : la Confrérie avait-elle besoin de subvention ? Si oui – et on peut le penser puisqu'elle a fait une demande auprès de plusieurs communes – pourquoi a-t-elle voulu y renoncer, au vu d'informations passées dans la presse qui ne reflétaient pas réellement ce qui s'était passé en Conseil Municipal ? Si oui encore, pourquoi veut-elle la reverser à une autre association, ce qui n'est pas la raison pour laquelle le Conseil Municipal de Sézanne, à l'unanimité, avait voté favorablement. Et si non – ce qu'on peut finalement supposer au vu de la décision du bureau de la Confrérie -, pourquoi l'association a-t-elle déposé une demande ?

Autre raison de s'étonner : alors que le Conseil Municipal de Sézanne a accordé à l'unanimité une subvention de 60 €, M. Léglantier se sent humilié par les soit-disant commentaires de certains conseillers, et la presse s'en fait l'écho sur toute une page... Dans le même temps, le Conseil Municipal d'une autre commune rejette la demande de subvention, personne ne s'en plaint, et la presse reste muette. Existerait-il deux poids deux mesures ?

Après examen en réunion privée des commissions,

Considérant que, lors de sa réunion du 11 mai 2023, le Conseil Municipal avait accordé la subvention demandée pour soutenir les actions de l'association, et que M. Léglantier lui-même souligne que l'association mène bien ces actions qui figurent dans le dossier de demande de subvention,

Considérant par conséquent que rien ne justifie une annulation de cette subvention,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique – décide de maintenir le bénéfice de la subvention de 60 € accordée à la Confrérie Saint-Vincent du Sézannais.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK